

L'ATELIER *ze-zen*

*l'atelier a pour propos éveiller les sens utiles à la décision du goût spatial
sensibilisation à l'étude de styles inhérents à la création architecturale*

+ à la découverte des sens

+ à la découverte de la couleur

+ à la découverte des besoins de satisfaction spatiale

+ à la recherche du bien être du lieu | l'identité | le soi | les styles

+ routines versus la matérialisation du besoin | microcosmes

+ la lumière | l'obscurité | respirer chez soi

+ à la quête de la détente sensorielle créée par les architectures

+ vivre bien chez soi versus les rigueurs matérielles et financières

+ l'éveil réveil travaux

CATALOGUES DES FORMATIONS 2023

TARIF 1/2 JOUR 3H 40 euros HT | par participant

DATES DES ATELIERS nous contacter

DELAIS D'ACCES A LA FORMATION | 3 jours ouvrables
ou 4 semaines | prise en charge financière = aucune

LIEUX inter-entreprise | dans nos locaux à DIEPPE

LIEUX intra-entreprise | personnalisable sur devis

LIEUX ET CONDITIONS D'ACCUEIL PSH sont adaptés
individuellement pour toutes nos formations ♡ référent
handicap = helene de oliveira ♡

PUBLIC CONCERNÉ

tout public petits et grands [pour les mineurs la
présence accompagnée d'une personne de confiance
| accord autorité parentale requis

NIVEAU DE CONNAISSANCES PRÉALABLES PRE-REQUIS POUR SUIVRE LA FORMATION

aucune

OBJECTIF DE L'ACTION

acquérir des connaissances de décryptage des besoins
du bien être spatial architectural par l'étude de soi

MOYENS PÉDAGOGIQUES et TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT | copie support de cours remis

la méthode d'enseignement se structure sur la base
d'un exposé théorique thématique avec croquis de
démonstration à l'appui. Pour la réussite de l'atelier nous
utiliserons comme support de communication un poste
informatique relié à un vidéoprojecteur. L'atelier est
animé et encadré par un formateur Architecte ayant
une expérience professionnelle de terrain.

SUIVI DE L'EXÉCUTION DE LA FORMATION

feuilles d'émergence signées par demi-journée par les
participants et contresignées par le formateur.

APPRÉCIATION DES RÉSULTATS DE L'EXÉCUTION DES ACTIONS

il s'agit d'un atelier ludique, ainsi une feuille ludique à
compléter par les participants sera transmise à l'issue du
parcours.

EVALUATION ET SATISFACTION

le responsable d'atelier renseigne une fiche
d'évaluation concernant le participant qui de même
complète un questionnaire de qualité et de satisfaction
de l'enseignement reçu. Le recueil s'établit sur un livre
d'or dédié aux ateliers INBAWL | FORMS daté au jour.

A L'ISSU DE LA FORMATION

le participant est capable de comprendre le
décryptage linguistique nécessaire aux architectes pour
établir une partie de leur dossier de maîtrise d'œuvre.

♡ déroulement de l'atelier

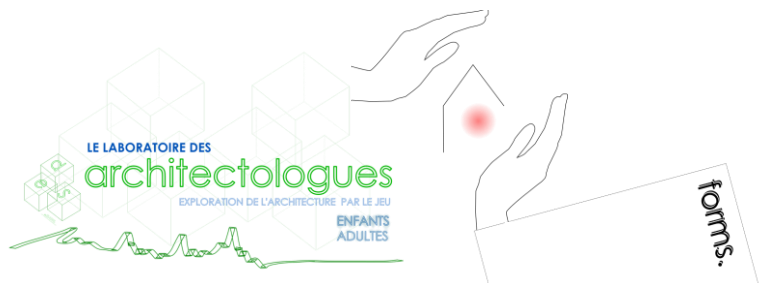
♡ 1^{ère} heure arrivée / présentations

♡ 2^{ème} heure l'exposé

♡ 3^{ème} heure échanges / départ

... [il est prévu une p'tit pose goûter] ...

... [maximum 3 participants] ...



INBAWL | société d'architecte et d'urbanisme | SAS

INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DES ARCHITECTES DE HAUTE NORMANDIE | CAPITAL SOCIAL : 1000 € | NUMERO SIREN 83170472100016RCS/DIEPPE | CODE APE / NAF : 7112 | TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR53831704721
ASSURANCE DÉCENNALE PROFESSIONNELLE OBLIGATOIRE MUTUELLE DES ARCHITECTES FRANÇAIS : MAF IDENTIFICATION 2639/y/112 POLICE 164499/B | INBAWL FORMS | ORGANISME FORMATION NUMERO
D'ENREGISTREMENT EN DATE DU 11 01 2019 | DÉCLARATION D'ACTIVITÉ ENREGISTRÉE SOUS LE N° 28760585476 AUPRÈS DU PRÉFET DE RÉGION DE NORMANDIE | IDDD 0073740
QUALIOPCI CERTIFICAT B03851 ACREDITATION N°5-0616 PORTEE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAF.FR au titre des catégories suivantes : actions de formation | centre habilité ICDL NUMERO 051760
DOCUMENT MAJ 14 MARS 2023

siège social : INBAWL | 1 Quai de l'Avenir 76200 Dieppe | + 33 [0] 783 285 583 | contact@inbawl.eu

toutes les pièces écrites et graphiques produites par INBAWL ne permettent pas de réaliser les travaux | art.L111-1 | ce document ainsi que tous documents qui lui seraient joints sont strictement confidentiels et ne
peuvent être communiqués à des tiers sans l'autorisation écrite préalable de l'Architecte gérant et fondateur de la société INBAWL. La profession d'Architecte est une profession assermentée et réglementée soumise
aux dispositions de la Loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 modifiée sur l'architecture et ses décrets d'application, en particulier le décret n° 80-217 du 20 mars 1980 portant sur le code des devoirs professionnels des architectes |
article 78 de la Loi CAP | obligation légale d'affichage réglementaire du nom de la société et de l'Architecte auteur du projet sur la construction et sur l'autorisation d'urbanisme sur le terrain.....PAGES 11 | PGS 5